







Vous voulez protéger votre idée contre l'utilisation par d'autres personnes ? L'Office de la Propriété intellectuelle peut vous aider.

Familiarisez-vous avec le monde de la propriété intellectuelle à l'aide des fiches suivantes :

- > De l'invention au brevet
- Rechercher des brevets dans des bases de données et registres
- > Protection stratégique
- > Droit d'auteur
- **>**

L'Office de la Propriété intellectuelle peut répondre à ces questions et à beaucoup d'autres. L'OPRI vous guide à travers les obstacles liés à la demande de brevet et au processus de maintien en vigueur, ainsi qu'à l'enregistrement des marques, dessins, modèles, droits d'obtention végétale et droit d'auteur et la protection qui s'y rapporte.





Consultez le site : economie.fgov.be/fr/opri

ou contactez directement l'OPRI:

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie Office de la Propriété intellectuelle

City Atrium

Rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles

Le point de contact est ouvert le mardi et le jeudi :

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, uniquement sur rendez-vous.

Pour un rendez-vous et plus d'info :

Tél.: +32 (0) 800 120 33 (gratuit en Belgique)

E-mail:

piie.contact@economie.fgov.be



facebook.com/SPFEco



@SPFEconomie



Tube youtube.com/user/SPFEconomie



in linkedin.com/company/fod-economie



instagram.com/spfeco